

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 12

Artikel: Gestion du Département militaire fédéral en 1878
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 12

Lausanne, le 4 Juillet 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — Gestion du Département militaire fédéral en 1878, p. 257. — Rassemblement de la 1^{re} Division, p. 260. — Tir fédéral, p. 264. — La mort du prince Napoléon, p. 268. — Nouvelles et chronique, p. 270.

ARMES SPÉCIALES. — Observations générales sur la guerre d'Orient et sur la campagne de Roumélie en 1877-78, p. 275. — Acquisition de matériel de guerre (*suite*), p. 282. — Bibliographie: *Thürheim*. Gedenkblätter der oest. Armee, p. 286. — Nouvelles et chronique, p. 287. — Annonce, p. 288.

Gestion du Département militaire fédéral en 1878.

Le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1878 étant trop volumineux pour être publié *in extenso* dans la *Revue Militaire*, nous nous bornerons à en donner ci-après un bref résumé. Ce rapport est divisé en quinze chapitres dont suit l'analyse.

I. Exécution de l'organisation militaire.

Il a été adopté pendant l'année 1878 quarante lois, ordonnances, instructions et règlements; cinq émanent de l'Assemblée fédérale, 24 du Conseil fédéral et 11 du Département militaire. D'autres lois et ordonnances ont été préparées ou mises en voie d'élaboration; on remarque entre autres parmi elles le Code pénal pour les troupes fédérales, l'ordonnance sur l'organisation de l'état-major de l'armée et l'instruction pour les troupes suisses en campagne.

La *division territoriale* n'a subi aucun changement en 1878.

Quant à l'*organisation du personnel*, le provisoire où se trouvait le personnel de la section administrative du matériel a continué à exister pendant cette année; cet état de choses disparaîtra en 1879. La situation, qui est la même pour le Commissariat des guerres central, existera encore jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement d'administration.

II. Obligation du service.

Au 31 décembre 1878, la classe d'âge de 1834 a été libérée du service. Ont passé en landwehr à la même date: les capitaines nés en 1843, les autres militaires nés en 1846, ainsi que les sous-officiers et soldats de cavalerie qui avaient accompli 10 ans de service à la fin de 1878.

III. Visites sanitaires et examen pédagogique des militaires.

Le résultat de la visite sanitaire a été le suivant:

28,516 recrues ont été examinées en 1878, soit 2,230 de plus qu'en 1877; 13,971 ont été reconnues aptes au service, 5,922 renvoyées et 8,623 déclarées impropres au service.

5868 hommes incorporés (ce chiffre était de 3,983 en 1877) se sont présentés pour être réformés; 1,533 ont été déclarés bons pour le service, 665 renvoyés et 3670 reconnus impropres au service.

Le résultat de l'examen pédagogique a fait l'objet d'une publication du bureau de statistique. L'organisation de ces examens sera soumise à une révision prochainement.

IV. Recrutement.

Il a été recruté 14,063 hommes, soit 1,966 en sus du nombre que prévoyait le budget de 1879; les recrues se décomposent comme suit:

Infanterie,	40,129
Cavalerie,	405
Artillerie,	1,930
Génie,	882
Troupes sanitaires,	644
Troupes d'administration.	76

Le recrutement extraordinaire, qui existe encore pour les armes spéciales et se fait au préjudice de l'infanterie, n'aura désormais plus lieu que pour les troupes du génie.

V. Effectif de l'armée fédérale.

On a pu combler la plupart des lacunes qui existaient dans le corps d'officiers des différentes armes de l'élite, sauf cependant en ce qui concerne les corps d'officiers du génie et des troupes sanitaires.

Dans les états-majors des corps de troupes combinés, il ne reste plus pour l'élite que quelques postes vacants à repourvoir ; mais en revanche, les états-majors de la landwehr sont encore incomplets.

L'effectif de l'armée au 1^{er} janvier 1879 était de 119,748 hommes pour l'élite et de 95,338 hommes pour la landwehr. Cet effectif se répartit par armes comme suit :

	<i>Elite.</i>	<i>Landwehr.</i>
Etat-major général et section des chemins des fer.	70	—
Officiers judiciaires,	36	—
Infanterie,	91,830	80,950
Cavalerie,	2,738	2,621
Artillerie,	17,107	8,281
Génie,	4,109	2,277
Troupes sanitaires,	3,395	1,209
Troupes d'administration,	463	—

VI. Instruction.

Personnel d'instruction. Le corps d'instruction comptait au 31 décembre 1878 l'effectif suivant :

Infanterie.	413 hommes.
Cavalerie,	44 »
Artillerie,	36 »
Génie,	9 »
Service de santé,	6 »
Service d'administration,	3

Total, 481 hommes.

Instruction préparatoire. Une ordonnance sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique pour la jeunesse masculine dès l'âge de 10 à 15 ans, une ordonnance sur la formation des instituteurs pour l'enseignement de la gymnastique et des prescriptions concernant les dispenses de l'instruction de la gymnastique ont été rendues sous date du 13 septembre 1878 pour être mises à exécution dès le 1^{er} mai 1879.

Cours d'instruction d'infanterie. Il n'y a pas eu d'écoles d'instructeurs en 1878 ; mais en revanche les instructeurs ont été appelés dans les arrondissements de division à un cours préparatoire de cinq jours.

La durée des écoles de recrues a été diminuée de 2 jours et le nombre des écoles réduit à 22 pour 1878. Il y a eu une école spéciale pour les instituteurs dans le IV^e arrondissement de division. Les résultats de l'instruction ont été satisfaisants. On a constaté, en particulier, que l'instruction du tir a généralement fait des progrès.

Les *cours de répétition* de 16 jours de durée ont eu lieu comme suit :

VIII^e division, par bataillon ;
VI^e » » régiment ;
III^e » » brigade ;
II^e » » division.

Les *manœuvres de division* ont eu lieu en 1878 pour les corps de la II^e division d'armée.

« L'effectif total des troupes, dit le rapport, s'est élevé à 8673 hommes et à 1620 chevaux.

» Les états-majors sont entrés au service du 1^{er} au 3 septembre et les unités de troupes du 2 au 4.¹

» Le 15 septembre, la division a été concentrée à Grolley près Fribourg et inspectée par le Chef de notre département militaire. Le jour suivant commencèrent les manœuvres de division avec un ennemi marqué dans le principe par un petit détachement combiné pris dans la division elle-même et renforcé le soir du second jour de combat par une brigade de la III^e division de l'armée, puis ensuite relevé. Le 21 septembre, toutes les troupes furent licenciées. Les manœuvres de division ont été précédées de cours préparatoires pour quelques-uns des corps. Nous devons faire remarquer à cette occasion que, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation militaire, les bataillons d'infanterie n'ont eu qu'un seul cours de 7 jours d'instruction en 1876. En 1877, ils n'ont eu aucun exercice, en sorte qu'en 1878 ils assistaient pour la première fois et pour ainsi dire sans préparation à des manœuvres de division avec des états-majors et des cadres nouvellement composés.

» C'est à ce défaut d'exercice préparatoire qu'il faut principalement attribuer une partie des erreurs qui se sont fait remarquer dans la conduite des troupes, dans la remise des ordres, dans l'application des formes tactiques, dans le concours uniforme des différentes armes et dans la manière dont elles ont été employées. En revanche, on a pu constater que l'instruction élémentaire des troupes en général et surtout dans l'infanterie est en voie d'amélioration incontestable, que les officiers, aussi bien que les sous-officiers et soldats, ont fait preuve de la meilleure volonté et de la plus ferme persévérance et que quelques-unes des branches de service, telles par exemple que le ravitaillement de la munition au moyen du parc et du service du train, n'ont rien laissé à désirer.

» Nous nous référons du reste aux rapports, contenus dans les actes, du commandant de la II^e division de l'armée et des officiers supérieurs qui ont assisté aux manœuvres en qualité de juges de camp. »

Le nombre des élèves qui ont suivi les *écoles préparatoires d'officiers* a été de 295, dont 265 ont été recommandés pour le brevet.

Il y a eu cinq *écoles de tir* : trois destinées exclusivement aux officiers, une destinée exclusivement aux sous-officiers et deux écoles mixtes pour officiers et sous-officiers.

Les *exercices de tir d'un jour* n'ont pas eu lieu en 1878, aucun crédit n'ayant été alloué dans ce but.

En ce qui concerne les *exercices de tir volontaires*, 126,759 fr. ont été payés aux sociétés ayant droit aux subsides accordés par la Confédération.

L'*inspection de la landwehr* a eu lieu dans les I^{er}, IV^e, V^e et VII^e arrondissements.

¹ Ces dates ne s'appliquent qu'à l'infanterie et aux batteries d'artillerie. La cavalerie, le parc de division, le bataillon du train, le génie, les troupes sanitaires et administratives sont entrées successivement du 5 au 10 septembre. *Réd.*

Deux écoles centrales ont eu lieu en 1878. Les résultats en ont été satisfaisants.

Les cours militaires donnés à l'École polytechnique ont commencé avec le semestre d'hiver 1878-79. Ils ont été suivis de la manière suivante :

Organisation de l'armée	102 élèves, 35 auditeurs.
Balistique	33 » 3 »
Art militaire et fortifications de campagne .	65 » 6 »

CAVALERIE. — Cette année encore, c'est à l'étranger qu'on a dû se procurer le plus grand nombre des chevaux nécessaires ; car, parmi les chevaux amenés sur les marchés de remonte du pays, il ne s'en est trouvé que 116 possédant en une certaine mesure les qualités exigées en Suisse pour les chevaux de cavalerie. En 1878, on a acheté 530 chevaux, soit 116 dans le pays et 414 à l'étranger.

Les chevaux des recrues de cavalerie ont été dressés dans quatre cours de 110 jours chacun.

Quant aux recrues, elles ont reçu leur instruction dans trois écoles de dragons (Berne, Winterthour et Aarau) et dans une école de guides (Lucerne) ; 90 cadres et 410 recrues ont pris part à ces écoles. Le recrutement a fourni 45 recrues de dragons et 15 recrues de guides de plus que l'année précédente.

La durée des *cours de répétition* a été fixée selon les prescriptions de la loi fédérale du 21 février 1878. Les rapports des commandants ne sont pas défavorables aux services rendus par les cadres et par la troupe dans les cours de répétition ; ils s'expriment aussi d'une manière satisfaisante sur l'état des chevaux de la Confédération.

L'école préparatoire d'officiers a eu lieu en même temps que l'école de recrues de dragons à Aarau. Elle a été suivie par 23 élèves qui tous ont obtenu le certificat de capacité ; 20 ont été brevetés en qualité d'officiers de dragons et 3 en qualité d'officiers de guides.

L'école de cadres, de la durée de six semaines, qui doit avoir lieu chaque année pour les sous-officiers récemment nommés et pour les premiers-lieutenants proposés comme capitaines, a été suivie par 43 brigadiers de dragons et par 7 maréchaux-des-logis de guides ; mais aucun officier n'y a été appelé, le crédit nécessaire à cet effet n'existant pas.

« Les résultats de l'école, dit le rapport, ont été assez satisfaisants et » ils auraient pu l'être encore davantage si les qualités intellectuelles » d'une partie des élèves avaient été plus marquantes. Il est aussi néces- » saire de procéder avec la plus grande circonspection au choix des sous- » officiers, et l'on devrait même faire dépendre la nomination définitive » au grade de sous-officier de la condition que l'école de cadres soit sui- » vie avec succès. »

(A suivre.)

RASSEMBLEMENT DE LA I^{re} DIVISION

Une première circulaire, n° 303, de M le colonel-divisionnaire Cérésolle, commandant de la I^{re} division de l'armée fédérale, à Messieurs les officiers de toutes armes de la Division, en date de Lausanne 21 mai 1879, donne les renseignements ci-après sur les travaux préparatoires du rassemblement de troupes de 1879. Ces travaux sont maintenant assez avancés pour qu'il soit possible d'en communiquer les résultats essentiels et de mettre ainsi en mesure de rendre utiles et pratiques les reconnaissances volontaires que plu-